

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉS ET ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITÉS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

DOCTORAT

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L.613-1, D.613-3 et D.613-6 ;
- Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;
- Vu l'arrêté du 28 mars 2017 relatif à l'accréditation de la Communauté d'universités et établissements Bourgogne Franche-Comté l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
- Vu les pièces justificatives produites par Monsieur Deepak AMARIPADATH né le 20 novembre 1991 à Pullur, Kerala (Inde) en vue de son inscription en doctorat ;
- Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu le 22 novembre 2019 une thèse portant sur le sujet suivant : « Développement d'outils pour l'étude précise des émissions supra-harmoniques dans les réseaux intelligents » préparée au sein de l'école doctorale "SPIM - Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques", devant un jury présidé par M. Marc PETIT, Professeur, et composé de M. Fei GAO, Professeur, Mme Daniela ISTRATE, Ingénieur de Recherche, M. Robin ROCHE, Maître de Conférences, Mme Mihaela ALBU, Professeur, M. Serhiy BOZHKO, Professeur ;
- Vu la délibération du jury :

Le diplôme de **DOCTORAT en GÉNIE ÉLECTRIQUE**, préparé au sein de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard, est délivré à **Monsieur Deepak AMARIPADATH** au titre de l'année universitaire 2018-2019 et confère **le grade de docteur**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 17 décembre 2019


Le titulaire

Deepak AMARIPADATH

N° UBFC 14356004

201820190440


L'administrateur provisoire d'UBFC
Luc Johann


Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités
Jean-François CHANET

